



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique forestière

Question écrite n° 26119

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conclusions du Livre blanc sur la forêt privée française. Dans ce rapport, un certain nombre de défis à relever sont mentionnés, comme une gestion équilibrant les différentes fonctions des forêts, respectant les rythmes de production, veillant au renouvellement des peuplements et prenant en compte la qualité des sols et des milieux. En outre, il est aussi fait état de la mise en valeur de la richesse que représente le bois pour notre économie nationale en mobilisant cette ressource, la recherche d'une réponse au défi posé par l'effet de serre ou le respect des espèces et des écosystèmes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son point de vue sur ce Livre blanc.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a examiné avec le plus grand intérêt le Livre blanc sur la forêt française, élaboré conjointement par le Centre national professionnel de la propriété forestière, la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, l'Institut pour le développement forestier et l'Union de la coopération forestière française. Les propositions qui sont faites visent notamment à relancer la gestion forestière privée en réduisant le morcellement foncier, à structurer la filière bois et à lui donner des moyens de financement de ses actions interprofessionnelles. Certaines des mesures proposées rejoignent des axes importants de la politique forestière française, dont la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 et ses décrets d'application ont précisé le cadre législatif et réglementaire. Des conclusions similaires se dégagent également du rapport remis au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales par M. Jean-Claude Monin, président délégué de la Fédération nationale des communes forestières de France, sur le thème « Décentralisation et politique forestière : propositions de mesures pour les communes forestières », et du rapport remis au Premier ministre par M. Dominique Juillot, député de Saône-et-Loire, sur le thème « la filière bois française : la compétitivité, enjeu du développement durable ». L'ensemble de ces réflexions a nourri la préparation du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, en cours d'examen par le Parlement et plusieurs articles en sont directement issus. Le projet de loi renforce ainsi les outils d'incitation à la reconstitution et la gestion durable des forêts privées, en adaptant le dispositif d'accompagnement fiscal à l'investissement (DEFI) pour la résorption des parcelles enclavées et pour une meilleure prise en compte de la réalité du morcellement des forêts notamment en zone de montagne. Conjointement, la possibilité d'exonération des droits de mutation à titre onéreux pour les parcelles forestières ou les terrains nus destinés à être reboisés, est prorogée de cinq ans. La fusion proposée de l'Institut pour le développement forestier avec le Centre national professionnel de la propriété forestière renforcera la cohérence des actions de développement forestier dans les domaines de la recherche appliquée et de la formation des propriétaires forestiers. Ces propositions ont été accompagnées par diverses mesures annoncées par le gouvernement lors du CIADT qui s'est tenu le 3 septembre 2003 et visant à favoriser l'utilisation du bois-énergie, l'élaboration de chartes forestières de territoire et de schémas de massifs ainsi que les transports de bois ronds. Par ailleurs, le ministère de l'écologie et du développement durable étudie actuellement les mesures fiscales qui

pourraient être proposées pour reconnaître les services rendus par la forêt dans les domaines de l'environnement, du paysage et de l'accueil du public. Enfin les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales soutiennent les efforts des professionnels de la filière bois dans la constitution d'une interprofession nationale dotée de moyens propres lui permettant, notamment, de conduire les actions communes indispensables en matière de certification et de communication sur la forêt et le matériau bois.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26119

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7744

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5692